

LE Bulletin

Municipal de

GÉNÉRAC

n°49

MAI 2025



Page 5

Le point sur le
Plan Communal de
Sauvegarde (PCS)

Page 7

Le point sur la
Concertation Citoyenne



Village de
GÉNÉRAC
Agglomération de Nîmes Métropole

"Aut de Vivero Autrem"

AGENDA MAI

Judi **01** & Samedi **03**

Tournois de foot - RCG

Journée

Stade BOURDY



Vendredi **02**

Don du sang

De 14h30 à 19h30

Léopold Delmas



Judi **08**

Tournoi de foot - RCG

Journée

Stade Bourdy



Judi **08**

Commémoration

À 11h00

Monument aux morts

Judi **08** au Dimanche **11**

Souvenirs français

De 10h00 à 18h00

Château de Générac



Samedi **17**

Tournoi de foot - RCG

Journée

Stade BOURDY



Mardi **20**

Collecte des encombrants

Toute demande doit être adressée auprès de Nîmes Métropole 72h avant le jour de la collecte, soit au 04 66 02 54 54 ou sur www.nimes-metropole.fr

Vendredi **23**

Généracrosstière

Dès 16h30

Place des Racanels



Samedi **24**

Tournoi de volley

Journée

Stade Bourdy



Mercredi **28**

Loto estival

Dès 18h30

Arènes



Chers généracois,

Le budget 2025, dernier budget de ce mandat, a été voté à la majorité absolue (22 votes pour et 1 vote contre). C'est un budget offensif et dynamique, voté dans un cadre de respect des principes budgétaires les plus rigoureux malgré le contexte économique imprévu.

Je vous rappelle que pour la 18ème année consécutive, nous avons réussi à tenir la promesse de ne pas augmenter les impôts locaux.

À ce titre, je réitère mes remerciements aux équipes, qui ont oeuvré dans ce sens.

Avec l'arrivée des beaux jours, les manifestations festives vont se succéder. Nous avons devant nous de beaux moments de convivialité et de partage dans notre village qui ne cesse de s'embellir.

Les travaux de la route de Nîmes vont s'achever d'ici la fin du mois de mai. Si durant quelques mois vous avez été mis à contribution lors vos déplacements, je pense pouvoir dire que le résultat est à la hauteur de nos attentes !

Lors des voeux à la population en janvier dernier, nous avons présenté le fruit d'un travail de collecte des mémoires du village par la projection du film "Racanelles d'hier et d'aujourd'hui".

J'ai le plaisir de vous indiquer que ce film sera bientôt disponible sur le site internet de la commune.

J'en profite pour remercier une fois de plus toutes les personnes qui ont accepté de témoigner afin de laisser une trace de la vie d'autrefois pour les générations futures.

Ce mois de mai marque le 80ème anniversaire de l'armistice 39/45. À cette occasion, je vous invite le jeudi 8 mai au monument aux morts pour une cérémonie du souvenir.

De nombreuses manifestations sportives en plein air vous attendent également chaque week-end, avec notamment la Généracrosstière, le 23 mai prochain. Vous y êtes les bienvenus pour découvrir ou redécouvrir nos belles collines.

L'Art de Vivre Autrement !

Votre Maire,

Frédéric TOUZELLIER



“ Ça s'est passé Au mois de mars

1er SALON BEAUTÉ / BIEN-ÊTRE

C'est en voyant le nombre et la diversité des professionnelles de la beauté et du bien-être installées à Générac qu'est née l'idée du premier salon beauté / bien-être. La volonté de Monsieur le Maire a donc été de réserver l'accès aux exposantes de la commune afin de faire connaître au plus grand nombre la variété de leurs activités.

12 d'entre elles ont répondu favorablement à notre appel et se sont lancées dans l'aventure ! Et quelle aventure, puisque ce premier salon a été un véritable succès grâce à l'implication de toutes les praticiennes.

Séances découvertes, conseils, conférences ont été proposés tout au long de la journée, offrant ainsi aux nombreux visiteurs des petites pauses bien-être et des pistes pour améliorer le sommeil, l'estime de soi ou encore la gestion du stress.

Chaque exposante avait installé son cocon dans les magnifiques espaces du château afin de permettre, selon son activité, de trouver l'intimité nécessaire à un petit moment de détente.

La bienveillance qui se dégageait du château ce jour-là était perceptible par tous ceux qui ont franchi la porte.

Face au succès de cette première édition, toutes les professionnelles sont partantes pour une prochaine avec de nouvelles idées, de nouvelles conférences et encore plus de propositions.



Mise en sécurité au château

En amont de l'organisation du salon, afin de pouvoir profiter sereinement de tous les espaces de l'étage, les services techniques de la commune ont été sollicités pour mettre en sécurité l'escalier, considéré comme dangereux. Et le résultat est à la hauteur de nos attentes !

Une solide barrière mobile et un marche pied ont été réalisés en régie. Merci et bravo pour cet ouvrage de qualité !

NOUVEAU à GÉNÉRAC - FEMINI PSY

Installée à Générac au 2200 route de la Fontaine depuis le mois d'avril, Daïna est fédérée comme professionnelle auprès de la FNP (Fédération Nationale de Psychanalyse) en tant que Psychanalyste, Psychothérapeute et Sexologue Clinicienne. Son approche thérapeutique se veut particulière car elle vise particulièrement les femmes. Selon elle, la complexité de la femme est malheureusement encore trop méconnue ou volontairement exclue de nos jours, sans compter la charge mentale pesante et continue de la grande majorité des femmes dont le quotidien est trop souvent rythmé par des doubles journées, centré le plus souvent sur les autres..

La thérapie que propose Daïna peut concerner à la fois un souhait de mieux se connaître, que des traumatismes lourds et graves..



En résumé aucun tabou, aucun jugement seulement de la bienveillance dans un cadre confortable et chaleureux.. Un temps et un espace de bien être rien qu'à soi, pour soi..

Pour en savoir plus

 www.feminipsy.com

INAUGURATION DU COMPLEXE DE TENNIS

C'est par une belle matinée printanière que le Maire, entouré d'élus de la majorité, a inauguré le complexe de tennis le samedi 12 avril dernier.

En présence de Franck Proust, Président de Nîmes Métropole, de Laurent Burgoa, Sénateur du Gard, de Huguette Sartre, Conseillère Départementale et de nombreux élus locaux, le Maire a vivement remercié Nîmes Métropole et la Région Occitanie, partenaires financeurs, ainsi que les dirigeants du Tennis Club de Générac et toutes les entreprises qui ont oeuvré sur ce beau projet innovant.



Accompagnés de leurs dirigeants, les jeunes adhérents du club de tennis ont tenu à remercier, à leur façon, tous les protagonistes de cette nouvelle installation. Une manière très sympathique qui prouve la satisfaction des sportifs !

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Instauré par la loi de Modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, le **PCS a pour objectif l'alerte et la sauvegarde de la population**. Notamment obligatoire dans les communes soumises à un Plan de Prévention du Risque Inondation, comme c'est le cas pour Générac, son principe de fonctionnement repose sur l'anticipation au travers de **mesures d'ordre humain** (moyens en personnels), **d'ordre technique** (moyens matériels) et **d'ordre organisationnel** (mobilisation des élus et agents). Si le PCS a été imaginé afin de faire face aux **risques majeurs**, **l'inondation** et le **feu de forêt** étant les deux principaux sur la commune, il peut être activé pour tout **évènement** non désiré pouvant porter **atteinte aux personnes, aux biens et à l'environnement**. C'est ce mode de fonctionnement qui a été choisi par la commune avec **4 niveaux d'activation** :

- **vert** : risque courant ou évènement de faible intensité ne nécessitant **pas de réponse spécifique** de la commune,
- **jaune** : risque ou évènement de faible intensité mais nécessitant une **attention particulière par rapport à son évolution**,
- **orange** : risque ou évènement de moyenne intensité mais nécessitant une **réponse spécifique avec mobilisation partielle des élus et agents**,
- **rouge** : risque ou évènement de forte intensité nécessitant la **mobilisation de l'ensemble des élus et agents**.



La **majorité des risques** et évènements impactant la commune relèvent heureusement du **niveau vert** (accidents de la circulation, incendies qu'ils soient urbains ou de végétaux, accidents domestiques ou de loisirs, accidents de travail, etc ...). Ils sont dans la très grande majorité des cas **traités par les services compétents** (SAMU, Gendarmerie, sapeurs-pompiers) et **ne nécessitent pas de réponse spécifique de la commune** (la présence éventuelle de la Police Municipale fait partie de ses compétences ordinaires), **notamment en termes d'alerte de la population, celle-ci n'étant pas directement exposée ou impactée en dehors des victimes**.

L'alerte de la population peut être décidée en niveau **jaune** en fonction de **l'évolution prévisible de l'évènement**, elle concerne alors **tout ou partie de la population**. Elle est en revanche **systématique** pour les **niveaux supérieurs** et concerne alors **la totalité du territoire communal**. Elle relève dans tous les cas de la **seule compétence du Maire en tant que Directeur des Opérations de Secours** ou du Préfet si l'ensemble du département est concerné. Par ailleurs, **le nombre d'interventions réalisées par les différents acteurs des secours à l'échelle du département ne permet pas une information systématique de l'autorité municipale**, les évènements relevant du **niveau PCS vert** sont donc dans leur très grande majorité **ignorés de l'autorité**.

“ Ça s’est passé Au mois d’avril

LES AGENTS MUNICIPAUX FORMÉS AUX GESTES QUI SAUVENT

Ambiance studieuse mais décontractée ces dernières semaines dans les locaux de la mairie de Générac. Tous les agents municipaux ont troqué leurs missions habituelles contre deux jours de formation aux gestes de premiers secours. Objectif : devenir Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) et mieux prévenir les risques professionnels.

À l’initiative des élus et de la Direction Générale des Services, cette session s’inscrit dans le plan de formation de la commune, qui fait de l’hygiène et la sécurité sa priorité pour 2025. Une démarche qui n’est pas anodine : « La prévention des risques et la sécurité au travail sont des piliers de notre politique RH. Il était essentiel que tous les agents soient formés », explique la Directrice Générale des Services.

Pendant la formation, les participants ont appris à repérer les situations à risque, à adopter les bons réflexes en cas d’accident, mais aussi à intervenir rapidement en cas de malaise, de saignement abondant ou d’arrêt cardiaque, défibrillateur en main. Autant de compétences précieuses qui peuvent faire toute la différence, au travail comme sur la voie publique.



Outre l’aspect humain, cette initiative répond aussi à une obligation réglementaire prévue par le Code du travail, qui impose la présence de personnel formé aux premiers secours dans certaines conditions de travail.

Avec cette action, Générac affiche clairement sa volonté de mettre la santé et la sécurité de ses agents au cœur de son action publique. Une démarche exemplaire pour une collectivité de proximité, qui prouve qu’innovation et prévention peuvent aller de pair, même dans les petites structures.

LA CONFECTION DES OREILLETES

Le samedi 26 avril dernier, le presbytère rue du Docteur Fadat était en effervescence ! Avant même d’y entrer, les effluves gourmandes régalaient les narines ! À l’intérieur, des membres de la paroisse protestantes s’affairaient à la confection des oreillettes.

Mais comment font-elles pour faire d’aussi fines galettes croustillantes ??

Équipées de tabliers blancs anciens, les premières étirent sur leurs genoux les boules de pâtes pour en faire des “feuilles” presque transparentes.

Les oreillettes naissent ainsi et sont déposées sur une table recouverte d’une nappe. Elles sont désormais prêtes à être cuites dans l’huile et sucrées avant la dégustation. Inutile de préciser que la séance photo s’est terminée en dégustation à la maison car il est impossible de repartir sans son carton !



RÉHABILITATION DE LA PLACE FRANCK CHESNEAU LA CONCERTATION CITOYENNE SE POURSUIT

Ce mois de mai sonne la fin de la phase "d'Hier à Aujourd'hui : les usages passés et actuels". Cette phase consistait à analyser les pratiques et usages passés et actuels par la concertation avec les publics cibles et les enquêtes sur le terrain.

1 - Réunion avec les riverains



Après les rencontres du mois de mars avec les **commerçants**, les **riverains** ont été conviés à leur tour le mardi 1er avril à une réunion collective. Il était important de donner la parole à ce public directement concerné afin de recueillir leurs idées, leurs demandes, leurs inquiétudes peut-être, sur ce sujet.

2 - Balade urbaine



Le mercredi 9 avril dernier, le **groupe de volontaires** a été réuni au château avant la balade urbaine sur le périmètre de la place Franck CHESNEAU.

5 points d'arrêts ont été marqués afin de relever les points forts et les points faibles.

Ce que les volontaires aiment le plus sur la place actuelle est la présence des commerces et des deux cafés qui marquent la convivialité de cet espace public. La vue sur le château, sur la mairie et sur l'église, ainsi que le marché et la présence d'arbres ont également été mis en exergue lors des retours des participants.

À contrario, les façades, l'insécurité due à la circulation et le manque d'aménagement sont des points qui doivent être améliorés.

3- Atelier avec les enfants du centre de loisirs



Accompagnés de leurs animateurs et de l'agence d'urbanisme, les **enfants** du centre de loisirs se sont rendus sur la place Franck CHESNEAU le jeudi 17 avril au matin pour relever à leur tour les points forts et les points faibles.

L'après-midi, les enfants, par groupe, ont dessiné leur place idéale et positionné des éléments de projet. Trois projets ont vu le jour. La synthèse des projets conduira à la fabrication d'une maquette qui sera présentée aux parents fin avril.

Tous les enfants ont joué le jeu et exprimé leurs attentes : plus de jeux, de couleurs et de végétation !



Passée cette première étape de concertation, nous allons à présent **imaginer ensemble la nouvelle vision de la place**. Jusqu'au mois de juillet, il conviendra d'approfondir les attentes pour le futur. Les résultats de la concertation seront restitués et valorisés. Une boîte à idée et un questionnaire imagé seront proposés par notre prestataire afin de donner à chacun la possibilité d'exprimer son avis sur les retours de la première phase.

Que vous y viviez, que vous y travailliez, que vous y fassiez vos courses ou que vous ne faites qu'y passer, la place Franck CHESNEAU est un lieu incontournable de Générac.

Vous l'avez bien compris, notre ambition est de vous associer à l'embellissement du coeur de notre village !

Maurice BLACHAS





Avis d'enquête publique portant sur le projet de révision du PLU

Par arrêté N°20/2025 en date du 17 mars 2025, M. le Maire de GÉNÉRAC a organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Plan local d'urbanisme de GÉNÉRAC.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 08 avril 2025 à 9h00 au jeudi 15 mai 2025 à 12h00 inclus, soit pendant 38 jours consécutifs.

M. Guy FREMAUX a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur et M. Alain ORIOL en qualité de Commissaire enquêteur suppléant par décision n°E25000015/30 en date du 18 février 2025 de M. le Président du Tribunal Administratif de NÎMES.

Le dossier d'enquête publique, composé du projet de PLU arrêté par délibération n°77/2024 du Conseil municipal du 23 octobre 2024, des avis des Personnes Publiques Associées, de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) en date du 20 février 2025, de l'avis de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers réunie en séance le 06 février 2025, d'une note règlementaire et de l'ensemble des actes administratifs relatifs à la procédure sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

· sous format papier et sous format numérique sur un poste informatique en Mairie, sis place Franck CHESNEAU - 30510 GÉNÉRAC, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie (de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 le vendredi) ;

· sous format numérique téléchargeable sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6133>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions (entre le 08 avril à 9h00 et le 15 mai à 12h00) :

· sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur mis à disposition en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués ci-avant ;

• par courrier adressé à M. le Commissaire enquêteur PLU de GÉNÉRAC, par voie postale ou déposé en Mairie, place Franck CHESNEAU - 30510 GÉNÉRAC ;

• sur le site Internet comportant un registre dématérialisé ouvert et sécurisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6133> ;

• via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6133@registre-dematerialise.fr

En application de l'article L.123-11 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, dès publication de l'arrêté organisant l'enquête publique.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de GÉNÉRAC, aux dates et horaires suivants :

- le mardi 08 avril 2025, de 9h00 à 12h00
 - le mercredi 23 avril 2025, de 9h00 à 12h00
 - le jeudi 15 mai 2025, de 9h00 à 12h00
- La personne responsable de la révision du PLU est la commune de GÉNÉRAC, représentée par son Maire, M. Frédéric TOUZELLIER. Les informations concernant le projet de révision du PLU peuvent être demandées auprès de Mme Julie DELPIERRE, Directrice générale adjointe, tel : 04 49 29 59 30, mail : julie.delpierre@generac.fr, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un délai d'un an en Mairie de GÉNÉRAC, aux jours et horaires habituels d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la commune de GÉNÉRAC : www.generac.fr Onglet LA MAIRIE/Docuthèque/La mairie/Urbanisme/Révision générale du PLU et sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6133>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au Code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de l'enquête, le projet de révision du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.



MAI À VÉLO

Du 1er au 31 mai, profitez d'animations gratuites sur le territoire ! Dans le cadre de ses compétences " Mobilités " et " Mobilités douces ", Nîmes Métropole reconduit à partir du 1er mai l'évènement " Mai à vélo ", un événement festif d'ampleur nationale organisé avec les acteurs locaux du vélo.

Initiations, balades et boucles cyclo, ateliers de réparation, sensibilisation à la prévention routière, challenge... Plus de 50 manifestations sont organisées pour fêter ce mode de déplacement dont les vertus pour notre santé le sont tout autant que pour notre environnement.

" Mai à vélo " est l'occasion de pratiquer le vélo convivialement et dans la douceur du printemps.

Pour certains, ces journées seront celles de la découverte du vélo classique ou à assistance électrique, ce dernier mettant ce mode de déplacement à la portée de la plupart d'entre nous.

Parcourir les plus belles boucles cyclables, apprendre à réparer son vélo, tester de nouvelles mobilités douces... Tout ça à deux pas de chez vous : tel est l'esprit de " Mai à vélo " !

Pour connaître le programme complet sur tout le territoire

» www.nimesmetropole.fr



À Générac...



Le **vendredi 23 mai**, dans le cadre de la **Généracrosstière**, la commune de Générac met en place un garage à vélos gratuit et surveillé Avenue Bessodes afin que vous puissiez vous rendre à vélo à cette manifestation, que vous soyez participant ou spectateur.

Des **ateliers de sécurité routière** et du **"savoir rouler à vélo"** seront organisés pour les élèves de CM2 en partenariat avec la commune et la Police Municipale.



BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Depuis le 30 septembre 2024, Nîmes Métropole propose un service de broyage des végétaux à domicile gratuit, réservé aux particuliers de plus de 70 ans ou en situation de handicap. Le rendez-vous est limité à 4m³ de végétaux à broyer.

Attention : les feuilles, tontes et palmiers ne sont pas acceptés. Le broyat pourra être utilisé directement comme ressource pour le jardin afin d'enrichir le sol en réalisant du paillage. Cette utilisation permet de diminuer l'arrosage des plantes. Il pourra également alimenter le composteur en matière brune et sèche.

Pour prendre rendez-vous

☎ 0800 420 420



LE JARDIN PARTAGÉ RECRUTE

Le Jardin Partagé recrute des bénévoles, pour renforcer son équipe. Vous aimez jardiner, ou entretenir un jardin, ou vous occuper des arbres, boire un coup ou papoter dans la bonne humeur, ou tout ça à la fois, alors bienvenue.

Contactez nous, et nous nous ferons un plaisir de vous accueillir pour vous présenter notre fonctionnement. Vous pouvez aussi nous rendre visite tous les dimanches matin de 10h00 à 11h30 si la météo le permet.

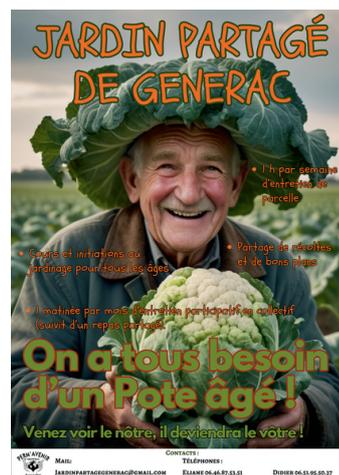
Et pour ceux qui ont déjà un jardin/potager, nous vendons des plants de légumes et aromatiques. Sur rendez-vous ou directement au jardin, également le dimanche matin.

Pour nous contacter :

📞 Eliane 06.46.87.53.51 📞 Didier 06.51.95.50.37

À bientôt...

Didier BRUNET



Le mot de l'opposition

Se questionner !!

Des millions dépensés ce n'est pas rien pour la Commune. L'argent des Généracois est-il correctement utilisé ? Quelles conséquences pour les années à venir ?

La place - plusieurs études déjà payées (projet prévu depuis 2008); Pourquoi une nouvelle étude en 2025 alors que le projet ne se fera pas avant les élections ? Déjà 100 000€ de dépenses signés par Mr le Maire depuis quelques mois. L'Agence d'Urbanisme (dont le président est Mr le Maire) était-elle la meilleure pour travailler sur ce sujet ?

Panneaux photovoltaïques - pas de récupération de l'électricité produite pour Générac. Pour 3 000€ reçus par an (50 000€ maintenant puis le reste dans 20 ans), les Généracois vont subir ces installations pendant 30 ans. Pensez-vous que notre village est joli, attrayant ? Pourquoi ne pas avoir choisi des installations plus esthétiques dans le cœur du village ? Y a-t-il eu concertation avec les Généracois résidant à proximité ?

La crèche - vous ne le savez pas car la majorité n'en parle pas, mais la crèche ne rouvrira pas. Là encore, des études et des frais d'architecte ont été payés plusieurs fois. Les travaux devaient débuter fin 2024. Pourquoi ce projet a été stoppé ? Pourquoi ce manque de transparence ?

Grands travaux du stade stabilisé, de la RD13... - des projets à plusieurs millions d'euros et au rapport qualité/prix non respectés.

J'ai participé aux premiers échanges sur ces dossiers comme sur celui des déplacements dans le village (voitures, piétons...). Mais peu importe ce que l'on dit ou les questions que l'on pose, Mr le Maire fait et raconte ce qu'il veut. Même les élus de sa majorité s'y laissent prendre. Et quand ils ont compris, ils démissionnent ou se taisent. Pourquoi ?

La majorité peut vous présenter le **budget** comme le résultat d'une bonne gestion financière. Mais ce que vous ne pouvez pas savoir, c'est que ce n'est pas glorieux du tout. La commune est mal gérée. Pour le savoir, il faut pouvoir creuser les détails.

Les grandes manœuvres de communication ont débuté en cette année pré-électorale pour démontrer le dynamisme et l'écoute de la majorité municipale. Voulez-vous accepter une communication orientée ou être informés ? Nous avons eu des départs de feu récemment sur Générac. Pourquoi la Commune n'a pas informé les Généracois immédiatement ? Pourquoi Mr le Maire a écrit que ces départs étaient volontaires alors que la commune a indiqué par la suite que l'origine était inconnue ? Pourquoi démultiplier les arrêtés municipaux ces derniers temps ? Pourquoi la mairie n'a pas porté plainte à plusieurs reprises sur des sujets de sécurité ? Pourquoi la mairie n'informe pas sur le suivi de ces actions ? **Il n'est jamais trop tard pour se poser des questions. Les discussions entre Généracois apprennent beaucoup de choses.**

Myriam FAVARD

Conseillère municipale d'opposition

ASSOCIATION DE CHASSE "LA PERDRIX"

Suite à démarche par l'association de chasse communale "LA PERDRIX", de GENERAC en date du 20/06/2024, auprès de la Mairie de GENERAC et de son représentant M. le Maire, Frédéric TOUZELLIER, demandant d'intervenir pour effectuer des travaux de débroussaillage et d'ouvertures de layons et chemins au bois communal de SURVILLE, une subvention a été votée par délibération au conseil municipal.

Après constat de l'association de chasse communale de Générac et de la Mairie, il a été convenu de la nécessité d'effectuer ces travaux, dans l'intérêt commun des chasseurs, promeneurs, vététistes et autres utilisateurs.

Principales étapes :

- 20/06/2024, lettre de motivation des travaux adressée par la société de chasse à la Mairie,
- Après accord du conseil municipal, attribution d'une subvention allouée à l'association de chasse pour effectuer les travaux,
- L'ONF a été retenue, après concertation avec la Mairie et accord du devis pour une journée complète pour les chasseurs,
- 15/04/2025, les travaux ont été effectués avec succès, en partenariat avec le Président de la société de chasse et les représentants de L'ONF.

L'Association de chasse, représentée par son Président NOUGÉ Jean Luc, remercie chaleureusement Frédéric TOUZELLIER pour son implication, ainsi que les membres de l'ONF pour leur professionnalisme.

Pour l'association "LA PERDRIX"
M. Jean-Luc NOUGÉ - Président



NAISSANCES

Emile Théo Paul DARDÉ

né le 1er avril 2025 à Nîmes

Azline LY

née le 8 avril 2025 à Nîmes

Noa Brandon Roger VOURIOT BLANC

né le 16 avril 2025 à Nîmes



MARIAGES

Lionel ROUSSEY

⊗ **Peggy Marie Geneviève Bernadette REBOUL**

le 28 mars 2025 à Générac

Nicolas Patrick GAYRARD

⊗ **Amandine Michel Francine REVERT**

le 12 avril 2025 à Générac

Yves VANG

⊗ **Chi THOR**

le 18 avril 2025 à Générac

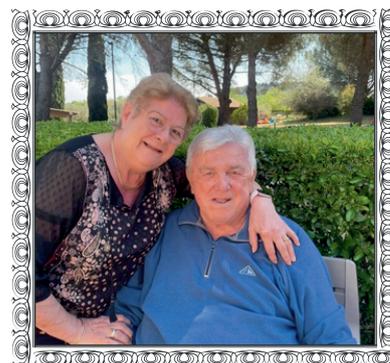
NOCES DE DIAMANT

Le 24 avril 2025, Yves et Nadia BRUN ont célébré leurs 60 ans de mariage. Une vie partagée, jalonnée de tendresse, de rires, de défis relevés ensemble, et de beaux souvenirs construits au fil du temps.

À cette occasion, leurs enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants et leurs proches, leur adressent tout leur amour.

Un exemple de fidélité et de dévouement qui inspire tous ceux qui les entourent.

Félicitations pour ces noces de diamant.



Valérie PEREZ



NUMÉROS UTILES

Mairie de Générac

Place Franck Chesneau

Tél : 04 49 29 59 30

accueil@generac.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi 9h-12h / 14h-17h30

le vendredi 9h-12h

URGENCES

- Samu : 15
- Gendarmerie Nationale : 17
- Pompiers : 18
- Police Municipale : 04 49 29 59 34
- Centre anti poison : 04 91 75 25 25
- Hôpital Caremeau : 04 66 68 68 68
- Numéro d'appel d'urgence : 112

Médecins de Générac

Cabinet des docteurs LOREAU-COURTHIAL
Nathalie, CHEVALLIER-CHABRAT Sophie et
ALEPÉE Quentin

30 bis, Avenue de Camargue

Tél : 04 66 01 39 92



Pharmacies de garde MAI 2025

- ▶ **01 GÉNÉRAC** - 39, Grand-rue
☎ 04 66 01 30 76
- ▶ **04 VERGÈZE** - 21, chemin des 9 ponts
☎ 04 66 73 71 00
- ▶ **08 ST LAURENT D'AIGOUZE** -
20, rue Pierre Babinot
☎ 04 66 88 12 52
- ▶ **11 BEAUVOISIN** - 13, rue du Temple
☎ 04 66 01 39 48
- ▶ **18 AIMARGUES** - 4, rue des Courlis
☎ 04 66 88 00 91
- ▶ **25 CALVISSON** - 14, route de la cave
☎ 04 66 01 20 44
- ▶ **29 MILHAUD** - 3, place Frédéric Mistral
☎ 04 66 74 20 38

Dépannages

- Eau & assainissement : 09 69 36 61 02
- Enedis dépannage 24h/24 : 09 72 67 50 30
- Urgence gaz : 0 800 47 33 33



Retrouvez toutes les
informations utiles sur
www.generac.fr

et sur l'application mobile
gratuite Comm'une Actu



Suivez-nous sur les réseaux
sociaux
@commune de Générac

Directeur de publication : Frédéric TOUZELLIER - Publicité : Mairie de Générac - Crédit Photo : Mairie de Générac sauf mentionné - Rédaction, maquette et composition : Service communication Impression : Imp'Act imprimerie

MAI 2025 - Imprimé en 250 exemplaires - GRATUIT



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE